



Déclaration FSU au CTA de Bordeaux du 08 février 2022

Les établissements scolaires sont encore fortement perturbés par les effets de la 5ème vague. On déplore que pour obtenir les décisions nécessaires pour une amélioration de leur fonctionnement, les personnels aient dû se mettre en grève massivement. Cela révèle l'incapacité du ministre à entendre les demandes exprimées depuis plusieurs mois.

Ainsi, à la discontinuité pédagogique générée par la mauvaise gestion de la crise sanitaire, s'ajoutent les modifications trop fréquentes et les injonctions contradictoires en matière de pédagogie pour des personnels enseignants surmenés. Les dernières annonces concernant le baccalauréat, certes bienvenues, sont trop tardives. Elles auraient pu être prises en début d'année comme le réclamait la FSU. Cela aurait permis la mise en place de progressions cohérentes aptes à rassurer les élèves et conforter leurs conditions d'apprentissage et d'évaluation. La FSU attend toujours que s'ouvrent des discussions sur les programmes de collège et des aménagements pour le DNB.

Dans le prolongement de la mobilisation du 13, celle du 27 démontre que les salaires ne consoleront pas des constats précédents. La FSU prête une attention particulière face aux cadeaux empoisonnés issus du Grenelle. « Préau », association aux contours flous, semble être à l'action sociale ou au comité d'entreprise ce que « Avenir Lycéen » est au syndicalisme. Elle a pour seul mérite aux yeux du gouvernement de marginaliser à nouveau l'action des organisations syndicales.

La Protection Sociale Complémentaire soulève également de lourds enjeux : rupture de la solidarité intergénérationnelle, tarification à l'âge, découplage santé-prévoyance, panier de soin non garanti dans le temps... le gain immédiat de pouvoir d'achat risque de rapidement dévisser pour les personnels, surtout s'ils sont liés à un contrat collectif obligatoire. Avec cet accord, le système du secteur privé, particulièrement défavorable aux solidarités envers les chômeurs, les précaires, les familles et les retraités est étendu à la Fonction publique de l'Etat. Ce modèle n'est pas celui auquel nous aspirons pour l'ensemble de la société. Les mécanismes de solidarité qui ont été créés pour les agent-es de l'Etat dans le cadre de cette négociation sont insuffisants même s'ils sont moins défavorables par certains aspects et établissent par exemple une solidarité entre actifs et retraités financée en partie par l'employeur. La FSU entend obtenir des droits du plus haut niveau possible pour les droits statutaires et complémentaires des personnels au titre de la prévoyance. Nous défendrons, dans le cadre des négociations au sein de chaque ministère, une logique de mutualisation solidaire pour défendre fermement l'intérêt des agent-es actif-ves et retraité-es dans un contexte particulièrement difficile. C'est l'assurance maladie obligatoire, donc la Sécurité

sociale, avec laquelle chacun cotise selon ses moyens et reçoit selon ses besoins, qui doit être défendue et étendue jusqu'à rembourser 100% des soins prescrits.

Parallèlement, le calendrier institutionnel suit son cours avec la préparation de rentrée 2022. En 2021, la crise a été mise à profit pour rendre 75 millions d'euros au budget de l'État, malgré les carences constatées notamment dans les équipes pluriprofessionnelles, les services administratifs ou les vies scolaires. Comment croire qu'un emploi d'infirmier et 17 CPE, sans PsyEN ni personnels médico-sociaux supplémentaires puissent répondre aux besoins de la prochaine rentrée ? Nombre d'établissements sont déjà en difficulté par des dotations insuffisantes qui ne permettent pas d'engager de réelles améliorations pédagogiques au service de la réussite de tous les élèves.

La FSU se félicite que le ministère reconnaisse la nécessité de développer la pratique physique dès le plus jeune âge. C'est bien un enjeu de taille, affirmé par deux textes ministériels, le 12 janvier avec deux circulaires « 30 mn d'activité physique quotidienne » et « Une école, un club ».

Mais ces circulaires ne sont que de la « comm », les choix politiques d'E. Macron n'ont fait qu'affaiblir l'EPS dans le premier degré : réforme de la formation initiale qui a réduit des 2/3 le temps consacré à l'EPS, suppression progressive des conseillers pédagogiques EPS dans le primaire, choix exclusif des maths et du français dans les fondamentaux... Alors pour faire bonne figure, sous la pression de la médiatisation des futurs JOP 2024, le ministère choisit une opération de communication à bas coût (le coût étant limité au financement de la communication justement), semant le trouble, et avec des mesures potentiellement dangereuses.

Depuis sa mise en place des 30 minutes, Le ministère parle d'engouement avec seulement 7000 écoles concernées... sur 44000 écoles primaires, c'est donc 15,9% ... plutôt léger comme engouement ! Et ce n'est pas le petit kit de matériel étiqueté « Décathlon » qui va rassurer les enseignants ! Belle publicité pour le privé ! Les professeurs des écoles préfèrent l'EPS plutôt que le gigotage et ils ont raison ! En tous cas, ces annonces donnent du crédit à notre demande de 4h d'EPS sur toute la scolarité. Mais la volonté de ne pas dépenser un centime de plus pour l'Ecole quand des milliards le sont pour les entreprises privées montre la nature profonde du gouvernement.

Si le ministère souhaite des partenariats dans le cadre "une école, un club", il s'y prend de la plus mauvaise manière en ressortant de vieilles ficelles déjà utilisées dans les années 70 et relookées régulièrement depuis. Le fait même de ressortir l'objectif aujourd'hui montre que ça ne marche pas. Des partenariats ne sont possibles et prennent tout leur sens que si l'École a les moyens de bien faire son travail, ce qui est loin d'être le cas aujourd'hui. Dans l'état actuel des choses, la circulaire se borne à encourager « en lien avec les fédérations scolaires

signataires, la création de passerelles entre le monde scolaire et le monde sportif. » Quant aux moyens réels, ces partenariats seront « susceptibles de bénéficier d'un financement via les dispositifs de l'Agence nationale du sport ».

Avec une toute autre ambition, la FSU avec ses syndicats de l'éducation physique et sportive et du 1er degré vient de réaliser un rapport, sur la base d'une enquête menée avec des formateurs et formatrices et des chercheur-euses, qui analyse les conditions à remplir pour faire une EPS de qualité. C'est la première des nécessités aujourd'hui. La deuxième étape consisterait à renforcer les moyens : développement des équipements à proximité des écoles, refonte de la formation des enseignants, augmentation de l'horaire actuel pour que chaque élève puisse bénéficier de 4h par semaine d'EPS. Rajoutons à cela le développement du sport scolaire via l'USEP, et nous aurons les bases pour une amélioration significative du niveau d'activité physique des élèves.

Affaibli sous les coups de butoirs d'une sévère austérité budgétaire, le Service Public d'éducation souffre logiquement de plus en plus de la concurrence avec l'enseignement privé sous et hors contrat. L'externalisation des missions s'accroît pareillement. Profitant par exemple du contexte de compétition accrue entre élèves dans Parcoursup, l'association pour une « orientation raisonnée vers l'enseignement supérieur scientifique » (AORES) prétend valoriser, moyennant 20 euros, les profils sur Parcoursup pour que les classes préparatoires prestigieuses repèrent au plus vite les meilleurs dossiers. Après avoir disqualifié le diplôme du bac, le ministre livre donc les élèves et leurs familles à une reconnaissance de leurs compétences par des officines privées et marchandes.

Nous allons aujourd'hui examiner les LDG mobilité, du moins parcourir les différents paragraphes en essayant de grappiller désespérément quelques miettes de modifications permettant une amélioration du dispositif pour les collègues. Les LDG sont en effet verrouillées par le ministère, uniquement amendables sur quelques points mineurs et cadencées aussi au niveau des barèmes puisque la plupart des « priorités nationales » sont figées et demeurent indiscutables !

Pour le 1er degré, le but de l'administration étant de placer le maximum de collègues sur des postes en un seul mouvement... il est bien évident que ce système ne permet pas une affectation choisie au plus près des vœux effectués par chaque enseignant-e comme autrefois et ne les met pas forcément dans les meilleures conditions pour exercer sereinement leur métier.

On peut d'ailleurs se demander quelle est l'utilité de « faire la transparence sur l'opacité » des nouvelles règles du mouvement puisque la loi sur la transformation de la fonction publique ne permet plus une once de vérification des opérations du mouvement par les organisations syndicales.

Cette année, le ministère a en plus imposé un recours encore plus marqué aux profilages des postes. Déjà trop présents dans la filière administrative par exemple, il a mis en place un mouvement national sur des postes à profil pour les enseignants. Sur le fond, la FSU est opposée aux postes à profil car tous les personnels sont aptes à occuper des postes pour lesquels ils sont recrutés par concours et formés. Ce nouveau dispositif permet ainsi à l'administration de choisir des personnels, y compris d'autres académies ou départements, en contournant les règles et priorités légales et en ajoutant autant d'éléments de blocage du mouvement.

Nous dénonçons également la modification réglementaire concernant les congés longue durée qui conduira à des inégalités de traitement des agents selon les territoires. De la même manière, la disparition actée de la bonification « parent isolé » paraît encore plus déplacée dans un CTA qui examine le plan égalité professionnelle. La non prise en compte de cette situation impactera majoritairement la mobilité des femmes tout en dégradant la vie de leurs enfants.

Alors qu'aucun bilan complet des règles actuelles de mobilité n'a été construit et discuté, le ministère avance de façon idéologique, en cohérence avec la loi de transformation de la Fonction publique de 2019, unanimement rejetée par les organisations syndicales.

Pour la FSU les personnels sont fondés à exiger un traitement équitable de leur droit à la mobilité dans le cadre d'une gestion collective. C'est pour les usagers une garantie pour la continuité du service public dans tous les territoires et un facteur d'égalité.

A l'image du ministère, le rectorat de Bordeaux avait pris du retard dans la mise en place du protocole pour l'égalité professionnelle. C'est d'autant plus surprenant et inacceptable dans un ministère féminisé à plus de 68 %. Comme nous l'avons pointé au terme du 1^{er} GT dans une adresse à votre attention Mme la Rectrice, plusieurs éléments démontrent en outre que ce plan n'est pas une priorité forte. Les deux GT supplémentaires étaient indispensables pour balayer l'ensemble des axes et les échanges ont été constructifs mais, nous y reviendrons, le plan académique reste en deçà des possibilités offertes par le cadre national sur bien des points.

Nous déplorons également un calendrier à marche forcée sans engagement contraignant et une présentation diluée dans un CTA à l'ordre du jour conséquent. Pour la FSU, l'égalité professionnelle et la lutte contre les violences sexistes et sexuelles doivent aboutir à une amélioration concrète des conditions de travail au bénéfice de l'ensemble des personnels et non servir de caution à une simple opération de communication en vue des prochaines élections présidentielles.

La FSU exige :

- Une formation initiale et continue de qualité qui permette aux enseignants -es de favoriser l'épanouissement, la socialisation et l'égalité, notamment entre les filles et les garçons ;
- des contenus d'enseignement, des pratiques pédagogiques et des manuels scolaires qui contribuent à la lutte contre les stéréotypes et les discriminations, et à la construction d'une culture commune émancipatrice, respectueuse et égalitaire ;
- la prise en compte de la construction sociale du genre dans les programmes ;
- des programmes d'éducation à la sexualité, sans tabou, pour tous les élèves, assurés par des professionnel-le-s et des personnel-le-s formé-e-s, et l'application de la loi du 4 juillet 2001 qui prévoit trois séances par an à tous les niveaux de la scolarité ;
- le développement des programmes de lutte contre les violences sexistes, lesbophobes et homophobes ;
- la mixité des métiers et l'orientation des femmes vers des métiers plus rémunérateurs.

La FSU dénonce la dévalorisation des métiers enseignants et assimilés, comparable à celle des autres filières professionnelles féminisées.

Elle exige la mise en place d'un protocole réellement ambitieux égalité dans la Fonction publique et l'éradication des inégalités de salaire et de carrière.

Elle combat les politiques de management des personnels, d'individualisation des carrières et des rémunérations, porteuses d'aggravation des inégalités entre femmes et hommes.

Elle lutte contre le temps partiel subi par les non-titulaires, et particulièrement les enseignantes contractuelles, synonyme de revenus salarial partiel.

Elle lutte contre l'interruption des contrats pour cause de grossesse.

La FSU dénonce une réforme des retraites qui pénalisera particulièrement les femmes et aggravera les inégalités femmes-hommes. Il revendique une retraite calculée sur les six derniers mois et sans système de décote. Il revendique un système de Cessation progressive d'activité (CPA) et le maintien de la pension de réversion même en cas de divorce.

La FSU se place résolument aux côtés des victimes et exige que :

- Dix milliards d'euros soient alloués à la lutte contre les violences faites aux femmes (création de places d'accueil, développement d'outils de protection des victimes...) ;
- Que les lois sur les violences soient appliquées immédiatement et renforcées ;

- Un véritable plan de lutte contre les violences sexistes et sexuelles au travail soit mis en place dans l'Éducation nationale, avec la protection systématique des victimes.

La FSU appelle les personnels à faire du 8 mars une journée de mobilisation massive, par la grève et les manifestations, pour la satisfaction de droits communs femmes/hommes, l'égalité salariale.